



MISSION D'INFORMATION « LE BÂTI SCOLAIRE À L'ÉPREUVE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE »

Réponses de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU)

1. Comment évaluez-vous l'état du bâti scolaire ? Vous semble-t-il adapté aux enjeux de la transition écologique ? Quels sont les principaux défis auxquels il est confronté ?	3
2. A-t-on eu froid dans les salles de classe cet hiver, en répercussion de l'augmentation du coût de l'énergie (salles moins chauffées...) ?	5
3. L'augmentation du coût de l'énergie a-t-elle eu des conséquences sur l'enseignement physique et sportif (chauffage des gymnases, des piscines...) ?	7
4. Constatez-vous, ces dernières années, une évolution dans la prise en compte de l'adaptation du bâti scolaire aux enjeux de transition écologique ?	9
5. Les équipes pédagogiques sont-elles consultées par les collectivités territoriales, avant le lancement de travaux de rénovation énergétique ?	10
6. Face aux canicules qu'a connues la France ces dernières années en juin, quelles ont été les recommandations du ministère de l'éducation nationale, à la fois vis-à-vis des élèves, mais aussi du personnel de l'éducation nationale au titre de sa responsabilité employeur, pour gérer ces périodes de forte chaleur ?	11
7. Selon vous, les établissements scolaires sont-ils prêts à affronter une prochaine canicule, par exemple en juin 2023 ?	11
9. Connaissez-vous les documents de la cellule « bâti scolaire » du ministère de l'éducation nationale ? si oui, comment en avez-vous eu connaissance ?	16
10. Pouvez-vous faire un point sur la mise en place des éco-délégués ?	18
11. Pour vous, à quoi doit ressembler une « école du futur », plus particulièrement au regard des enjeux de transition écologique et de développement durable ?	19
Annexe 1. Liste d'exemples de passoires thermiques	21
Annexe 2. Dernières consignes ministérielles en cas de canicule	22
Annexe 3 : Extrait des Orientations stratégiques ministérielles (OSM) 2023 du CHSCTMEN	23

Pour la FSU, la prise en compte des questions environnementales doit s'inscrire dans l'absolue nécessité de la continuité d'un service public d'éducation de qualité, ambitieux pour toutes et tous. Cette qualité passe notamment par la continuité de l'enseignement, en présentiel, dans les bâtiments de l'école publique.

La question du bâti scolaire doit également accorder une attention particulière à la santé et à la sécurité des personnels et des usagers. Les conditions de travail des membres de la communauté éducative sont parfois fortement dégradées par la vétusté du bâti scolaire, à l'échelle de territoires entiers (écoles de Marseille, établissements d'Île-de-France ou des DROM), ou d'établissements (voir nos annexes sur les relevés de situations particulières).

Récemment, l'épidémie de Covid a démontré les carences dans la surveillance de la qualité de l'air intérieur des bâtiments, la crise énergétique a souligné leur vulnérabilité aux approvisionnements en énergie et le dérèglement climatique leur inadaptation aux canicules de plus en plus fréquentes et précoces. Le dernier rapport de synthèse du GIEC (mars 2023) confirme la nécessité d'agir pour adapter les bâtiments et diminuer leurs émissions.

La situation des travaux en site occupé devrait faire l'objet d'un cahier des charges défini par les services du ministère. Coupures d'électricité, bruit, dangers liés aux chantiers ont été observés notamment dans de nombreux établissements d'Île de France (lycées Voillaume, Feyder, Torcy...) et révèlent un problème systémique, dont les effets négatifs pourraient être diminués avec une meilleure anticipation et des protocoles concertés avec les personnels et leurs représentants, en particulier dans le cadre des FSSSCT.

L'amélioration de la qualité environnementale du bâti scolaire, la suppression des passoires thermiques et la rénovation des établissements est aussi un enjeu de réduction des inégalités territoriales. Si les lois de décentralisation ont rendu les collectivités responsables du financement de la rénovation et de la maintenance des établissements, il devient nécessaire d'établir et de renforcer une politique nationale du bâti scolaire, qui se doterait d'une législation plus contraignante, mais aussi d'instances de contrôles par des organismes dotés de moyens suffisants.

Pour les DROM, l'urgence de la situation bâtementaire nécessite un plan pluriannuel pour la construction d'écoles et établissements à taille humaine et en quantité suffisante afin de régler le problème de sureffectifs, de scolariser tous les enfants, et ce, dès la petite section ainsi que la mise aux normes des bâtiments tout en tenant compte de la chaleur et du climat, en respectant les normes d'hygiène, de sécurité, y compris sismiques, en les adaptant aux problèmes récurrents de coupure d'eau et d'électricité.

La FSU réclame depuis plusieurs années au moins deux avancées principales concernant le bâti scolaire :

- **le lancement d'un grand plan national d'investissement et de rénovation en direction des bâtiments scolaires.**
- **le rétablissement d'une instance ou d'un organisme paritaire et indépendant de contrôle et d'évaluation du bâti scolaire.**

La FSU demande qu'un comité de suivi de ce plan soit mis en place afin de faire le point régulièrement sur le dossier.

1. Comment évaluez-vous l'état du bâti scolaire ? Vous semble-t-il adapté aux enjeux de la transition écologique ? Quels sont les principaux défis auxquels il est confronté ?

Les bâtiments scolaires nécessitent aujourd'hui d'importants travaux de rénovation globale. Majoritairement construit à l'époque de la massification de l'enseignement en France, le parc scolaire atteint un état de vétusté qui cause à la fois des problèmes environnementaux et sanitaires.

Les deux tiers de la surface plancher des cités scolaires et la moitié de celle des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) ont été construits avant 1970. La part des collèges construits ou reconstruits depuis 2000 atteint 19,4% en 2019, alors que pour les LP (12,5%), les LEGT (11,7%) ou les cités scolaires (6,4%), les nouveaux chantiers de construction sont proportionnellement moins nombreux¹. De plus, les rénovations ou constructions les plus récentes sont parfois inadaptées aux situations réelles de travail et d'enseignement. Le respect des normes bâtimentaires ne suffit souvent pas à l'élaboration de bâtiments adaptés (par exemple : largeur des couloirs, exposition des salles et des écrans...).

4 Indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2018-2019

	Collèges (1)	LEGT (1)	LP (1)	Cités scolaires	Ensemble
Surface plancher moyenne par élève (en m²) (2)	14,9	18,4	31,7	18,2	17,3
Ancienneté des bâtiments (%)					
Construits avant 1970	24,5	47,3	39,0	65,2	38,4
Construits de 1970 à 1979	30,1	12,2	21,9	15,2	21,7
Construits de 1980 à 1989	11,1	9,0	13,5	3,9	9,8
Construits de 1990 à 1999	15,0	19,8	13,1	9,2	15,6
Construits de 2000 à 2009	12,9	7,3	8,3	3,3	9,5
Construits depuis 2010	6,5	4,5	4,2	3,1	5,2

Pour le premier degré, malgré le manque de données relevé dans les études récentes consacrées au bâti scolaire (PBD 2018, Demarcq 2020), une enquête de 2016 menée par l'ONS (observatoire de l'accessibilité et de la sécurité des établissements scolaires) indique que 85% des établissements scolaires possèdent au moins un bâtiment construit avant 1997.

Dans les lycées agricoles, le patrimoine bâti souffre souvent d'une grande hétérogénéité : des locaux modernes et rénovés (internats, externats selon les régions), et d'autres souvent beaucoup plus vétustes (ateliers pédagogiques, exploitations agricoles). Cette hétérogénéité est renforcée par l'existence de plateaux pédagogiques et de production telles que les exploitations agricoles ou les serres pédagogiques, surfaces bâties importantes et parfois historiques, ayant peu évolué depuis la création de l'établissement. Pour ces dernières, les Conseils régionaux ont des politiques hésitantes et également très hétérogènes puisque certaines Régions financent les gros investissements et d'autres rechignent à investir si ce n'est par petite touche. Ces supports pédagogiques sont pourtant indispensables et constituent l'ADN des lycées agricoles. L'état de certaines exploitations qui accueillent au quotidien des apprenants peut poser des problèmes de sécurité sans que cela préoccupe véritablement les pouvoirs publics, qui laissent aux établissements le poids d'investissements qu'ils n'ont souvent pas les moyens de mettre en œuvre.

1 (étude de la DEPP pages 48 et suivantes)

Face à l'ancienneté des écoles et établissements, attestée par les remontées de nos collègues qui témoignent quotidiennement de problèmes liés à la vétusté, **la FSU demande que l'Etat et les collectivités territoriales lancent un grand plan de rénovation du bâti scolaire.**

⇒ **Des investissements et donc des dépenses supplémentaires indispensables**

Selon le rapport Demarcq (2020), il faudrait investir environ 4 Mds€ par an pendant 10 ans à destination des établissements scolaires, soit 40 Mds€, pour réaliser les objectifs de baisse de 40% des émissions passives du bâti public en 2030. Les collectivités investissent en général 8 Mds€/an pour l'éducation, mais les fléchages des subventions seraient à revoir, selon le rédacteur du rapport. Cependant, répartir les moyens existants en faveur de la rénovation thermique conduirait mécaniquement à une baisse du financement des cantines, de l'entretien, de la maintenance et des investissements structurels dans le bâti scolaire et public. Face à l'urgence climatique, il est donc indispensable que l'Etat débloque et facilite l'accès à des fonds supplémentaires pour aider les collectivités à rénover leurs bâtiments.

L'étude du budget des régions montre de grandes fluctuations des dépenses annuelles d'investissement, qui traduisent une absence d'anticipation. Par exemple, sur la période 2011-2020, ces dépenses d'investissement ont baissé de -11,1 % en euros constants. L'urgence démographique (croissance des effectifs élèves dans le second degré) et l'urgence climatique étaient pourtant déjà toutes les deux connues depuis longtemps et anticipables par les CT.

⇒ **Une exigence environnementale qui permet de satisfaire des enjeux sanitaires et sociaux.**

D'autant que la rénovation énergétique ne doit pas faire oublier les enjeux sanitaires et la vétusté de nombreux établissements scolaires. Amiante², plomb³, particules liées au trafic routier⁴ ou Composés organiques volatils (COV), les sources de pollutions dans les établissements scolaires sont multiples et bien souvent plus importantes que dans les logements privés. En 2019, Santé publique France a publié un rapport comportant des chiffres inédits sur les victimes de l'amiante dans l'Education nationale⁵. Par ailleurs, la vétusté des locaux, et notamment des toilettes, fait l'objet de remontées régulières. Coupures d'électricités et inondations sont monnaie courante dans nombre d'établissements scolaire (voir infra).

⇒ **Une rénovation qui concerne aussi les extérieurs**

Les espaces extérieurs devraient être végétalisés et débitumés pour atténuer les effets des canicules. La mise aux normes d'accessibilité est aussi une urgence, alors que la majorité de nos établissements publics dérogent encore à la loi de 2005. Beaucoup d'écoles sont construites sur des sols ou à proximité de sites pollués. Les mesures de confinement demandées par les autorités ne sont majoritairement pas respectées (voir infra).

2 https://www.liberation.fr/france/2020/02/03/dans-les-ecoles-le-tableau-noir-de-l-amiante_1777033/

3 <https://www.cstb.fr/assets/documents/oqai-bulletin-11-qualite-air-ecoles-france.pdf>

4 https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/05/04/pollution-de-l-air-a-paris-des-ecoles-toujours-au-dessus-des-normes-sanitaires_6079103_3244.html

5 <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/cancers/mesotheliomes/documents/rapport-synthese/programme-national-de-surveillance-du-mesotheliome-pleural-pnsm-vingt-annees-de-surveillance-1998-2017-des-cas-de-mesotheliome-de-leurs-expo>

La végétalisation des cours d'école est un élément essentiel pour désartificialiser les sols, mais ne doit pas se faire au détriment de l'EPS. En effet, bien souvent les cours de récréation sont utilisées comme des installations sportives. Malgré le fait que ce ne soit pas un espace approprié à la pratique sportive, la réalité du manque d'équipements force les enseignant.es d'EPS à les utiliser. La végétalisation doit s'accompagner de la construction d'installations sportives là où elles manquent.

La FSU réclame le rétablissement d'une instance ou d'un organisme paritaire et indépendant de contrôle et d'évaluation du bâti scolaire.

Les orientations stratégiques ministérielles du CHSCT-MEN annoncent chaque année depuis 2020 la mise en œuvre d'un carnet de bord numérique centralisant l'ensemble des informations essentielles (amiante, vétusté des locaux, qualité de l'air, etc.) pour chaque école et établissement scolaire public. La FSU demande une accélération de la mise en place de ce dispositif.

Afin de retrouver et renforcer les capacités d'enquête, de diagnostic et de suivi des mesures à prendre, la FSU réclame le rétablissement de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (ONS), supprimé en 2020. La cellule bâti scolaire créée à sa place n'a produit en trois ans que des « référentiels » peu opératoires. Une instance ou un organisme indépendant, et paritaire, disposant de moyens propres doit notamment permettre de :

- faire un travail d'enquête et de bilan,
- veiller à la mise en œuvre des mesures que nous citons,
- veiller à l'application de toutes les mesures de sécurité et d'accessibilité,
- faire des propositions dans tous ces domaines

2. A-t-on eu froid dans les salles de classe cet hiver, en répercussion de l'augmentation du coût de l'énergie (salles moins chauffées...)?

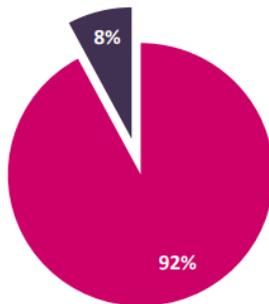
Les problèmes de froid ne datent pas de cet hiver. Ils sont fréquents dans les salles de classe, mais aussi dans tous les lieux de vie, y compris les bureaux, laboratoires, salles des professeurs.es, gymnases, cantines, ateliers... Les périodes de froid sont aussi propices à la surchauffe dans certaines salles, où il faut ouvrir les fenêtres. La vétusté du bâti pose depuis plusieurs années le problème de la régulation thermique et de la gestion des températures au sens large, liée à la mauvaise isolation des bâtiments, à la gestion des chaudières collectives mais aussi à la maîtrise des coûts.

Ces constats s'appuient sur les retours de nos collègues (voir infra) mais aussi sur une enquête du Cnesco de 2017, selon laquelle 92% des chef.fes d'établissements du second degré ont été interpellé.es par leurs personnels ou leurs élèves sur des problèmes d'isolation thermique⁶.

⁶ https://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2017/12/171002Dossier_Synthese_Qualite_vie_ecole_def.pdf

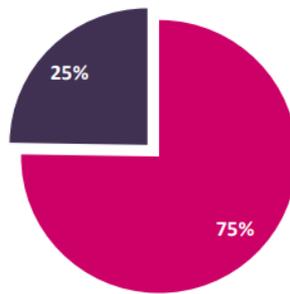
L'établissement a déjà été interpellé sur :

la température des salles



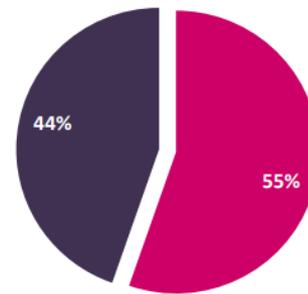
■ Oui ■ Non

la luminosité des salles



■ Oui ■ Non

l'insonorisation des salles



■ Oui ■ Non

Source : Cnesco, 2017

Au-delà de la conjoncture économique, qui a pu accentuer certaines situations déjà préoccupantes, la question du confort thermique des personnels et usagers n'est pas assez prise en compte par de nombreuses collectivités. Le parc scolaire est en effet constitué de nombreuses passoires thermiques et la loi ne protège pas suffisamment les personnes. La réglementation n'établit pas de températures minimales ou maximales dans les lieux de travail. Les seules normes sanitaires sont indicatives : l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) considère un environnement de travail comme trop froid à partir d'une température de l'air inférieure à 18°C. Cet hiver, de nombreux établissements scolaires ont relevé des températures de 11 ou 12° dans certaines salles...

Les problèmes de chauffage sont récurrents chaque hiver (en témoignent, chaque année, de nombreux signalements aux RSST, avec photos de thermomètres à l'appui !), en lien avec la vétusté des installations (pannes, défaillances...), la gestion de leur entretien à des prestataires, mais aussi des remises en route tardives après les vacances scolaires ou parfois au matin. Les températures basses dans les classes relèvent aussi de problèmes d'isolation importants. A signaler aussi des problèmes de chauffage en raison de sa programmation calquée sur le calendrier saisonnier, et pas sur les températures relevées (économies sur la facture énergétique ?). Certaines collectivités font aussi le choix de régler la température des classes en-dessous des recommandations (18°).

Des ergonomes ainsi que l'ensemble de la communauté scolaire devraient être davantage associés aux étapes de conception et de rénovation des écoles et établissements scolaires. Un bilan thermique exhaustif des bâtiments (dont les CIO) devrait être mené, comme prévu par le Plan climat de 2017 et le décret 2019-771 du 23 juillet 2019, ainsi qu'une planification des rénovations à mener assortie du budget afférent.

⇒ **Voir annexe 1. Liste d'exemples d'établissements concernés par des problèmes thermiques.**

3. L'augmentation du coût de l'énergie a-t-elle eu des conséquences sur l'enseignement physique et sportif (chauffage des gymnases, des piscines...)?

Les conséquences sur l'Education physique ont été importantes, allant jusqu'à mettre en cause la sécurité des élèves.

Selon les collectivités, cela s'est traduit de différentes manières. Les décisions de baisse de températures, les fermetures provisoires ont été appliquées avec plus ou moins de précautions, parfois sans préavis. Certaines fermetures de piscines ont été soudaines (Ensisheim 68) d'autres finalement annoncées pour l'hiver prochain (Kaysersberg 68). Les informations sont rares et souvent descendantes, avec peu de concertation. Les enseignants découvrent que leur gymnase intercommunal ou communal n'est pas chauffé en y arrivant.

Si nous pouvons comprendre et partager la nécessité de contribuer à l'effort de sobriété nous nous devons de rappeler qu'au-dessous d'un certain seuil de température la pratique des scolaires devient dangereuse et de fait impossible.

La vétusté des Installations sportives (IS)

D'une manière générale les températures ont beaucoup baissé dans les gymnases et particulièrement dans les vestiaires. Le parc existant étant particulièrement vieillissant et mal isolé, l'explosion des coûts de l'énergie a une conséquence directe sur les finances des collectivités propriétaires. Malgré le nombre important de passoires énergétiques, peu de collectivités ont engagées de vraie politique de rénovation thermique globale. Diverses situations existent : des IS intra-muros, qui appartiennent aux collectivités qui gèrent les établissements (CD ou CR), des IS municipales ou intercommunales construites à l'initiative de ces collectivités. Ces situations contribuent à créer des inégalités sur le territoire. En effet, les communes les moins riches n'ont pas toujours les moyens de construire ou rénover des installations sportives aux normes de haute performance environnementale. Sans oublier que ces équipements sportifs sont partagés entre de nombreux publics : lycées, collèges, primaires, associations, 3ème âge.

A noter qu'en France, 85% des équipements sportifs datent d'avant 2005. Leur moyenne au niveau de la réglementation thermique est celle de 1988. Concernant les piscines, deux tiers ont été construites avant 1995. L'enjeu est de consommer moins d'énergie, voire concevoir des bâtiments passifs qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en dépensent. Les équipements sportifs représentent 24% des consommations d'énergie des communes et 53% des consommations des intercommunalités. Il y a donc là un vrai sujet à chercher des solutions qui répondent à ces enjeux tout en conservant la qualité d'usage de ces équipements.

Dégradation des conditions d'apprentissage et atteinte à la sécurité des élèves

Si on se réfère aux recommandations de plusieurs fédérations sportives on peut constater qu'une température « minimale » est préconisée. Ce qui vaut dans le milieu fédéral devrait valoir d'autant plus pour les scolaires. En effet en EPS, la pratique étant discontinuée et les activités variées dans les gymnases et salles de sports au fil de la journée, 18°C correspond à la température de confort nécessaire (bien-être, commodités matérielles) et répond à des exigences en matière de sécurité (éviter les blessures).

La décision de baisser la température (ou mettre hors gel) compromet dangereusement les apprentissages des élèves, tant au plan de la qualité que de la sécurité. Les conséquences sur

les pratiques sportives sont importantes : adhésion bien moindre des élèves, progrès plus lents, risques de blessures accrues.

L'adaptation de la programmation des APSA (Activités physiques et sportives et artistiques) au cours de l'année est une fausse bonne idée. En effet, cette planification annuelle est déjà trop conditionnée par le manque d'équipements sportifs et le grand nombre d'utilisateurs qui les partagent. Cela ne peut que dégrader la variété des sports enseignés. Sans oublier que de nombreux établissements sont contraints de se déplacer pour se rendre sur les installations sportives. Ces établissements sont en difficulté pour régler les factures de déplacements en car vers les installations sportives.

L'enseignement de la natation et du savoir nager

S'agissant des piscines, en-deçà de 26°C dans l'eau, la pratique de la natation devient particulièrement compromise ; davantage encore pour les élèves peu expérimentés qui se refroidissent très vite et dont la compétence « entrer dans l'eau », essentielle à acquérir, n'est plus possible.

Après les fermetures dues à la crise COVID, nous avons constaté que de nombreux gestionnaires de piscines ont choisi de fermer complètement pour s'assurer un équilibre financier, au détriment des apprentissages. Ce sont les établissements gérés en Délégation de service public (DSP) qui ont été les plus impactées par ces choix. Rappelons qu'avant la crise COVID, 10 % des classes élémentaires n'avaient pas du tout accès à un enseignement de la natation (ministère des Sports, 2015). Plus de 25 % des élèves entrant en 6ème ne savaient pas nager (rapport IGJS et IGEN, 2019). L'enquête noyades 2018 de Santé publique France affiche une augmentation de 30 % (78 % pour les moins de 13 ans). Depuis les confinements liés au COVID, le coût social des fermetures de piscines est extrêmement lourd, avec une génération de 800 000 élèves qui n'a pas pu apprendre à nager en 2020 et 2021.

Préserver l'équilibre financier avancé par les sociétés privées qui gèrent certaines piscines, ne doit pas passer avant l'intérêt général. C'est une vision réductrice qui oublie tous les bénéfices éducatifs, de santé, de loisirs et de sécurité. Les conséquences du recours aux DSP sont le plus souvent un coût d'entrée élevé. Il est urgent que les pouvoirs publics agissent pour répondre aux priorités en matière de prévention que sont « La lutte contre les noyades et le développement de l'aisance aquatique » (source Eduscol) et développer la pratique sportive.

Les pistes de solutions

Les solutions existent pour associer la qualité d'usage et la transition environnementale des équipements sportifs. Des propositions, nous en avons dans nos référentiels, que nous mettons à votre disposition, qui répondent aux problématiques que l'on se pose aujourd'hui. Par exemple, investir 10% de plus lors de la construction et la rénovation permet de faire des économies de fonctionnement. Le surcoût initial est amorti au bout de 6 ans seulement. Cet investissement doit permettre de prendre en compte des éléments essentiels pour associer la qualité d'usage et la transition environnementale : le confort thermique d'hiver mais aussi d'été, le confort acoustique et le confort visuel.

Vu l'urgence de la crise climatique et de l'énergie, il nous paraît indispensable que l'État aide financièrement les collectivités pour baisser les consommations énergétiques de leurs piscines. Des travaux de rénovation peuvent être entrepris (l'isolation des façades, toitures et menuiseries permet jusqu'à 50 % d'économie d'énergie). L'utilisation d'énergies renouvelables et de récupération devient aujourd'hui incontournable.

Le financement reste au cœur de l'enjeu d'investissement. L'Etat doit y prendre toute sa part. Un financement ambitieux et fléché semble être la meilleure solution pour qu'il soit utilisé en direction de la transition environnementale.

Un contre-exemple serait le « fonds vert » qui est en réalité une fausse bonne idée. Sous l'autorité des préfets, ce financement est tellement général que ce ne sera pas une réponse pour les équipements sportifs. Les IS sont des projets éligibles mais qui ne seront pas prioritaires alors qu'ils représentent la charge énergétique au m² la plus importante des collectivités. Les élus et l'ANDES auraient eux aussi souhaité que ce soit fléché.

A noter que de rares installations BBC (Bâtiments basse consommation) récentes et bien isolées s'en sortent très bien tout de même. Il est nécessaire d'envisager un « plan massif d'investissement pour la transition écologique » des équipements sportifs pour permettre aux collectivités de s'engager dans la bifurcation énergétique et développer la pratique sportive.

4. Constatez-vous, ces dernières années, une évolution dans la prise en compte de l'adaptation du bâti scolaire aux enjeux de transition écologique ?

Selon le Plan bâtiment durable, l'ensemble des bâtiments représente 44 % de la consommation d'énergie finale totale en France, soit un quart du total annuel des émissions de CO₂. Le secteur tertiaire représente un tiers des bâtiments du pays et le parc public 37% du tertiaire. Les collectivités territoriales sont propriétaires des trois quarts de ce parc soit 280 millions de m². Les bâtiments scolaires représentent 31 % des consommations énergétiques des communes, pour 140 millions de m² avec une consommation unitaire proche des bâtiments administratifs soit 135kWh énergie finale par m² et par an.

Face à ces enjeux, les discours évoluent mais les actes ne suivent pas nécessairement... Les objectifs à horizon 2030 fixés par le décret bâtiment tertiaire ne seront très certainement pas atteints. L'axe rénovation énergétique du plan de relance 2020 a donné des résultats en demi-teinte.

Pour rénover le bâti public, le gouvernement a annoncé en 2020 une subvention de 4 milliards d'euros (4,5 Mds€ avec les avenants) à la fois à destination de l'État et des collectivités. Les projets financés sont présentés sous la forme de tableaux Excel sans aucune analyse globale⁷. Pour le bâti des collectivités, 2,5Mds€ ont été alloués. Cette subvention a permis la réalisation de 11744 projets. Environ 2000 opérations ont été menées sur les bâtiments scolaires. Notre analyse des données montre que seulement 1645 écoles (sur 48950), 331 collèges (sur 6950) et 153 lycées (sur 3750) ont obtenu des travaux, qui peuvent aller du changement de quelques fenêtres à la réhabilitation complète.

7

Contrairement au fléchage demandé par le plan, d'autres projets retenus ont permis de subventionner les réfections d'églises, de bâtiments et logements communaux, de sièges de régions et de départements, mais aussi de « pistes cyclables » (projet n°133), ou encore de « déplacement d'un monument aux morts » (135), « construction d'une maison de santé » (220 ; 1395...), ou même installation de vidéoprotection dans un collège (2970) ...

En conséquence, même si certaines rénovations sont constatées (végétalisation, isolation...), celles-ci sont trop peu nombreuses au regard du nombre d'écoles et loin d'apporter une vraie réponse aux enjeux climatiques et de santé.

5. Les équipes pédagogiques sont-elles consultées par les collectivités territoriales, avant le lancement de travaux de rénovation énergétique ?

La situation est variable, du fait du manque d'obligations réglementaires. Pour la FSU, il faut que les collectivités territoriales concertent l'ensemble des personnels ou de leurs représentants. Or elles considèrent trop souvent qu'interroger le chef d'établissement suffit. Les personnels ont des représentants dans les conseils d'administration des EPLE, dans les différentes instances de l'Éducation nationale aux échelles départementales et académiques, ils ont tous vocation à être interpellés et entendus par les Collectivités territoriales. Ce n'est aujourd'hui pas le cas.

La consultation de l'ensemble des personnels permet d'éviter des conflits d'usage : par exemple, la désartificialisation d'une cour pour éliminer un îlot de chaleur ne doit pas se faire au détriment des installations sportives. Certaines dispositions des lieux peuvent mener à la multiplication de recoins qui créent des difficultés pour les vies scolaires. Les bonnes idées émanant des consultations peuvent être vite balayées pour des motifs budgétaires ou de normes, sans étude de coût mais par la simple décision de l'architecte, ce qui peut être source de frustrations et d'incompréhensions. Par exemple, lors de la création d'un bâtiment d'externat avec toitures terrasse, proposition de récupération des eaux de pluie pour les sanitaires balayée sans délai pour motifs "trop cher" et "trop de normes " sans aucun autre argument ni étude préalable même a minima. Concernant le premier degré, l'association des équipes se fait généralement en fonction du dialogue existant avec la collectivité. D'une manière générale, les équipes sont trop souvent mises à l'écart des travaux liés au bâti. Leurs conditions de travail ne sont pas assez prises en compte pour la rénovation ou la construction du bâti scolaire.

Il y a nécessité de prévoir une politique nationale de rénovation avec un cahier des charges contraignant pour les collectivités territoriales et plus encore d'associer les équipes aux phases précoces de réflexion. Elles doivent contribuer à la déclinaison de ce cahier des charges pour leur établissement. Le seul chef d'établissement ne saurait représenter valablement les équipes disciplinaires et leurs spécificités. Le projet de rénovation doit passer devant le CA des EPLE et les personnels doivent pouvoir contribuer au cahier des charges.

Par ailleurs, au-delà de la seule consultation en amont, il faut également que les équipes pédagogiques et éducatives soient réunies régulièrement pendant la phase de chantier effectuée en site occupée, pour corriger les effets de bord négatifs. Les équipes sont souvent épuisées par ses situations et des mesures d'accompagnement pourraient être prises : travailler sur les calendriers de travaux, sur les circulations, renforcer la vie scolaire, la direction, dégager du temps de service pour que les déménagements.

6. Face aux canicules qu'a connues la France ces dernières années en juin, quelles ont été les recommandations du ministère de l'éducation nationale, à la fois vis-à-vis des élèves, mais aussi du personnel de l'éducation nationale au titre de sa responsabilité employeur, pour gérer ces périodes de forte chaleur ?

Face à la canicule, les personnels ont reçu des recommandations générales⁸ et un renvoi au local qui impliquent peu d'investissements de la part du ministère. En juin 2019, les épreuves du DNB en métropole, la Réunion et Mayotte étaient repoussées de quelques jours en raison d'un épisode caniculaire. Cette décision avait permis de protéger les élèves et les personnels des effets de la canicule sur la santé mais, prise en dernière minute, elle avait considérablement désorganisé cette session de DNB. La FSU avait pointé la très forte probabilité qu'un tel épisode caniculaire se reproduise au regard du réchauffement climatique.

Nous avons alors exigé et continuons de demander que soit ouvert un dossier de fond : comment l'Éducation nationale prend sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique et comment notre institution peut-elle s'inscrire dans la transition écologique ? On ne peut pas, à chaque mois de juin, s'alarmer des fortes températures en se demandant à quelques jours des examens s'il faut les reporter.

Face à la vague de chaleur, la question ressurgit très souvent à l'approche des épreuves écrites orales de français, du baccalauréat, des BTS, des CPGE, du DNB et alors que les cours ne sont pas terminés en collège et en primaire. Force est de constater que le dossier bâti scolaire n'a pas avancé suffisamment rapidement : la petite part du plan de relance dédiée à ces investissements ne s'est pas encore concrétisée sur le terrain, des guides et recommandations ont été édictés mais ne produisent pas encore leurs effets. Et en catastrophe, le ministère de l'Éducation nationale se retrouve donc à recommander l'organisation des examens dans des salles peu exposées à la chaleur, d'ouvrir les fenêtres la nuit (sans personnels supplémentaires) et d'organiser la distribution de bouteilles d'eau (en plastique !).

La FSU a alerté le ministère le 14 juin au moment de l'épisode caniculaire de 2022. Le site du ministère a été actualisé et une information donnée aux familles le 16 juin. Pas de recommandations ni d'informations spécifiques à destination des personnels, aucune prévention primaire en direction des personnels vulnérables.

⇒ **Annexe 2. Consignes ministérielles en cas de canicule.**

7. Selon vous, les établissements scolaires sont-ils prêts à affronter une prochaine canicule, par exemple en juin 2023 ?

L'INRS indique « qu'au-delà de 30 °C pour une activité de bureau et de 28 °C pour un travail physique, la chaleur peut constituer un risque pour la santé des salariés ».

⁸ <https://www.education.gouv.fr/recommandations-aux-directeurs-d-ecole-et-chefs-d-etablissement-pour-prevenir-les-effets-de-la-10454#:~:text=Faire%20boire%20r%C3%A9guli%C3%A8rement%20les%20C3%A9l%C3%A8ves,conditions%20de%20stockage%20des%20aliments> .

L'annulation du brevet en 2019 et les épisodes répétés de canicule en métropole et dans les DROM montrent une inadaptation massive des lieux et des usages scolaires face au dérèglement climatique. Il en va donc d'un enjeu de santé au travail, mais aussi de respect des personnels et des usagers.

Dans l'urgence / à court terme

- fournir de l'eau aux personnels et aux élèves ; permettre vaporisateurs et ventilateurs ; limiter les activités ; agents : adapter le planning des tâches ; être attentifs les uns aux autres ; à la cantine : favoriser des repas froids, avec melon et pastèque, des fruits gorgés d'eau ; dans la mesure du possible : utiliser les salles les moins exposées aux fortes températures, aérer à la fraîche avant de fermer les fenêtres et/ou favoriser les circulations d'air... ; repérer les zones éventuelles où se rafraîchir et y organiser l'envoi et/ou la circulation des personnels et des élèves. Quid des personnels dont la santé ne permettrait pas d'exercer dans ces conditions de température et qui seraient en arrêt de travail pour cette raison ?

Dans un second temps / à moyen terme

- rénover et isoler les locaux : La FSU demande une politique globale de prise en compte des enjeux du dérèglement climatique. Pour cela, elle propose un bilan de l'empreinte écologique de chaque établissement scolaire, suivi d'un plan d'investissement de 1 à 2 millions par structure afin de mieux réguler la température l'été et de faire des économies d'énergies de 30 à 50% l'hiver (Couche d'isolation avant la peinture, brise-soleil extérieurs sur les fenêtres, bâtiments à énergie positive, triple vitrage, panneaux solaires, stores et ventilation par double flux (VMC), végétalisation et débitumisation des espaces extérieurs).

- utiliser le registre santé et sécurité au travail (RSST) pour garder une trace, des observations, des situations réelles, des manques mais aussi des possibilités d'amélioration des conditions de travail en situation de températures excessives.

- faire évoluer le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) pour que les risques climatiques soient pris en compte

L'évaluation et la prévention des risques bâtimentaires ont été inscrites dans les Orientations stratégiques ministérielles (OSM) 2023, notamment en lien avec la crise sanitaire et les épisodes climatiques. La FSU est intervenue pour renforcer l'entrée sur la prise en compte des questions environnementales. Pour autant, le ministère renvoie au local la prévention des risques, sans être très directif. Notamment sur les épisodes caniculaires...

⇒ **Voir Annexe 3 : Extrait OSM 2023**

8. Pour vous, quelles doivent être les priorités d'action pour permettre au bâti scolaire de faire face aux enjeux de la transition écologique ?

Depuis des décennies, les différents plans de « développement durable » n'ont pas permis d'infléchir la courbe exponentielle d'émission de CO₂. Avec ce concept de « transition », il s'agit certes de réfléchir à des mécanismes d'atténuation du dérèglement climatique mais à travers des solutions qui trop souvent préfèrent ne cibler que des « écogestes » sans contraindre les principaux pollueurs. La rénovation du bâti scolaire doit suivre des normes strictes et à haute qualité environnementale pour viser un équilibre entre santé humaine et santé des écosystèmes. Il faut éviter les investissements mal pensés, trop souvent visibles dans les établissements scolaires avec des économies réalisées en ayant recours à des matériaux parfois non durables.

La situation catastrophique de la médecine du travail et le manque d'Inspecteurs santé sécurité au travail (ISST) renforcent le manque de prise en compte des effets délétères du bâti sur la santé, et crée des situations de danger au travail parfois trop tardivement détectées. La qualité environnementale du bâti a des effets néfastes sur l'apprentissage et le travail. Selon l'étude 2017 du Cnesco, plus d'un chef d'établissement public sur quatre (27 %) considère que l'aménagement de leur collège ou lycée ne contribue pas à un créer un environnement propice au travail. Les répondants mettent en avant six grandes difficultés rencontrées dans leurs établissements : des espaces insuffisants ou exigus ; une absence ou un manque d'espaces de travail en autonomie (élèves et/ou professeurs) ; une architecture et/ou un mobilier non fonctionnel ou inadapté ; des locaux vétustes, un bâti ancien ; des locaux peu lumineux, une mauvaise isolation thermique et/ou phonique ; un trop grand nombre d'élèves et/ou un manque de personnel encadrant.

Plusieurs types d'actions sont attendues, pour le premier et le second degré, avec une démarche incitative et des aides apportées aux collectivités pour engager la rénovation de leur parc d'écoles et d'établissements :

- Sur le bâti ancien :

*travaux de rénovation énergétique (isolation des façades extérieures, comblement des défauts d'étanchéité, suivi des menuiseries extérieures, remplacement des systèmes anciens de chauffage

*désamiantage, surveillance de la qualité de l'air intérieur (QAI)

*travaux sur les cours d'école (débétonisation, désimperméabilisation des sols, végétalisation, création d'ilots de fraîcheur...)

* solarisation des toits, pour chauffer l'eau, en particulier pour les internats. Récupération de l'eau pluviale (internats et WC) ...

- Sur la construction de nouveaux locaux :

*choix de matériaux

*recherche d'alternatives énergétiques (géothermie, panneaux photovoltaïques...)

- Sur l'environnement scolaire :

*création de voies de mobilité douce, de cheminements piétons

Le bâti doit donc être considéré de manière globale, pour à la fois diminuer ses émissions et améliorer son impact environnemental mais aussi pour lutter contre l'exposition de ses occupants à la pollution et améliorer la qualité du travail scolaire. Pour rappel, le coût de la mauvaise qualité de l'air intérieur est estimé entre 10 et 40 milliards d'euros par an. En s'appuyant sur plusieurs études récentes, le ministère de la transition écologique affirme que la mauvaise qualité de l'air intérieur a des effets non seulement sur la santé, mais aussi sur la concentration et l'absentéisme des élèves.

Quelques éléments non-exhaustifs concernant la pollution des établissements scolaires sont listés ci-dessous :

- Amiante

Selon un rapport 2016 de l'ONS (Observatoire de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement), sur les 85% d'établissements scolaires construits avant 1997 (date d'interdiction de l'amiante) « 80 % des lycées professionnels, 77 % des lycées généraux et technologiques, 73 % des collèges et 38 % des écoles. » sont encore contaminées par des matériaux et produits contenant de l'amiante (MPCA).

Tout établissement scolaire construit avant le 1er juillet 1997 doit disposer d'un Dossier technique amiante (DTA) tenu à jour. Ce document est à la fois une cartographie et une mémoire de l'amiante dans un établissement. Il est obligatoire. Un rapport des inspecteurs santé et sécurité au travail de l'Éducation Nationale (2019) révèle cependant que 46% des écoles primaires visitées n'ont pas de DTA dans leurs murs. D'autant que 22% des écoles diagnostiquées possèdent des matériaux amiantés dégradés (et donc dangereux pour la santé des usagers).

En juin 2019, Santé Publique France a publié des chiffres inédits sur les cas de mésothéliomes pleuraux (cancers spécifiquement liés à l'amiante) dans l'Éducation nationale. Entre 20 et 60 personnels font reconnaître chaque année un cancer de l'amiante en maladie professionnelle. Pour rappel, l'amiante peut causer d'autres pathologies que le mésothéliome (épanchements pleuraux, cancers broncho-pulmonaire et récemment reconnaissance de certains cancers du larynx et des ovaires...).

Dans l'enquête menée au cours de l'année 2022 par les CHSCT de la FSU (en lien avec des associations amiante), 18 dossiers de maladie professionnelle ont été relevés. Bien d'autres cas ne sont certainement pas remontés alors que l'administration a une obligation de suivi des victimes.

Par ailleurs, à l'exception du CHSCT de l'académie de Créteil, très peu d'académies ont effectué un recensement sérieux des bâtiments amiantés, ce qui contrevient à leurs obligations de prévention. **La FSU demande le désamiantage des bâtiments scolaires, le recensement académique et national des matériaux amiantés et le suivi médical professionnel et post-professionnel des victimes.**

- Plomb

Entre 2013 et 2017, l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) ont étudié un panel représentatif de 300 écoles élémentaires et maternelles. 64 polluants ont été recherchés dans l'air : 13 composés organiques volatils (COV), 3 aldéhydes, 46 composés organiques semi-volatils (COSV), le dioxyde d'azote (NO₂), les particules de diamètre inférieur à 2,5 µm (PM_{2,5}). 53 polluants ont été recherchés dans la poussière déposée au sol, 7 métaux dont le plomb, 46 composés organiques semi-volatils (COSV).

Le plomb est détecté dans la quasi-totalité des prélèvements. La médiane des concentrations est égale à 7,4 µg/m². **La valeur de 70 µg/m², recommandée par le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) pour déclencher un dépistage du saturnisme infantile est dépassée dans 2,4 % des écoles. La valeur de 25 µg/m², proposée par le HCSP dans le contexte d'un**

logement ancien pour que des conseils hygiéno-diététiques soient fournis aux familles, est dépassée dans 9,6 % des écoles.

- Sols pollués

L'étude des sols pollués a fait l'objet d'une campagne du ministère de la transition écologique entre 2010 et 2015. Cette enquête s'est cependant arrêtée avant son terme et n'a pas pu être réalisée sur tout le territoire. En croisant les données du BRGM et le relevé des établissements scolaires, l'enquête a relevé environ 2809 établissements scolaires construits sur des sols pollués, sur ancienne emprise industrielle ou à proximité immédiate.

Le ministère a classé ces établissements en trois catégories (relevés effectués sur seulement 1359 établissements) : Catégorie A : 37% qui ont déjà des mesures de protection ; Catégorie B : 50% qui nécessitent des mesures de de protection ; Catégorie C : 10% : pollution qui nécessite mise en œuvre de mesures immédiates de dépollution : 133 établissements (selon le ministère). **Plus de 10 ans après le début de la démarche, 106 établissements n'ont fait remonter aucune information au ministère indiquant que la pollution a été confinée.**

- Qualité de l'air intérieur (QAI)

L'étude menée par l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) montre que seulement 25% des écoles disposent d'un système de VMC ou de ventilation par grille. Plus inquiétant encore, les mesures de CO₂ en milieu occupé indiquent des taux de confinement « très élevés » pour 48% des écoles élémentaires et « extrêmes », le plus haut de l'échelle, dans 7% des cas. Ce manque de circulation de l'air favorise les environnements viciés et interroge sur la pollution chronique de nos écoles.

L'ancienne réglementation sur la qualité de l'air intérieur était très mal respectée. Tous les établissements scolaires étaient censés produire un diagnostic de la qualité de l'air intérieur avant 2021. Le COVID a montré à quel point l'Éducation nationale n'avait pas établi ces diagnostics.

La nouvelle réglementation concernant la QAI établie par décret depuis le 27 décembre 2022 peine à se faire connaître. Au lieu d'être réalisés tous les 7 ans (précédent décret de 2012), les diagnostics et la surveillance de la QAI s'effectuent à plusieurs niveaux, selon différentes temporalités. Tous les ans, par une évaluation des moyens d'aération des bâtiments et mesure du taux de CO₂ dans les salles. Tous les quatre ans, par un autodiagnostic de la QAI. Dans un délai de 7 mois après « une étape clé de la vie du bâtiment pouvant impacter la QAI », par une campagne de mesures des polluants réglementaires ainsi que l'élaboration d'un plan d'actions prenant en compte les données des étapes précitées et visant à améliorer la QAI.

Aucune action de prévention n'a été menée par l'Éducation nationale pour faire connaître et appliquer ce décret.

- Accessibilité

Au premier janvier 2015, la mise en accessibilité était rendue obligatoire. Le propriétaire ou l'exploitant d'un établissement d'enseignement qui n'a pas répondu à la date du 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L. 111-7-3 du code de la construction et de l'habitation, se trouve dans l'obligation d'élaborer un agenda d'accessibilité programmée

(Ad'Ap). **En 2015, seulement 25% des collèges (étude de l'ONS de 2016) ont été déclarés totalement accessibles (11% le sont partiellement).**

Toutes ces données démontrent un état particulièrement dégradé du bâti scolaire avec des conséquences sur la santé et la sécurité des usagers, élèves et personnels. **Le morcellement de ces données révèle que l'absence de pilotage stratégique sur les questions de santé publique est la norme dans l'Éducation nationale.** L'Inspection générale des affaires sociales a rendu des conclusions sévères sur le manque de mesures de lutte contre la pollution de l'air intérieur⁹. Une vision écologique du bâti scolaire doit prendre en compte à la fois l'urgence environnementale et la question sanitaire.

9. Connaissez-vous les documents de la cellule « bâti scolaire » du ministère de l'éducation nationale ? si oui, comment en avez-vous eu connaissance ?

Ces référentiels proposés par la « cellule bâti scolaire » font suite à une concertation en ligne, mais leur méthodologie reste floue et manque de transparence sur les sources ou l'origine de leur conception. Les représentants du CHSCT ministériel ont été consultés sur la période finale de leur constitution, mais leurs propositions et recommandations n'ont pas nécessairement été suivies. Il s'agit pour la FSU au final d'une opération de communication du ministère (consultation publique, groupes de travail rassemblant les différents "partenaires"), à l'aide de guides invisibilisés pour les agent·es et les usagers·ères (demande d'un code d'accès pour y accéder).

Consacrées à la conception et à la construction des établissements scolaires, ces fiches contiennent quelques propositions évidentes, mais aussi une vision idéologique qui heurte nos pratiques professionnelles :

- une « flexibilisation » des usages du bâti.
- une transformation des espaces de déplacement en espaces de travail, ou d'espaces de circulation qui traversent des zones de classe.
- des failles dans la prise en compte de la santé et de la sécurité dans les relations entre l'école et son environnement extérieur, mais aussi dans les usages inclusifs du bâti (qui présupposent la présence continue d'AESH...).

1. Des ingérences idéologiques dans le domaine pédagogique

Un guide qui prône la « flexibilisation des ingénieries pédagogiques ». Cette pétition de principe se dit adossée à la recherche, mais elle ne repose pourtant sur une seule étude, attribuée à l'OCDE et datée de 2009 !

Dans la fiche « salle de classe de l'enseignement général » (p.37), sous prétexte d'apaisement du « climat scolaire » des dispositifs parfois étonnants sont proposés :

* un espace extérieur de « sortie temporaire » pour les élèves « qui ressentent le besoin de s'extraire temporairement du groupe », « une salle attenante à la salle d'enseignement général peut être envisagée pour les élèves en ressentant le besoin ».

⁹ <https://www.igas.gouv.fr/spip.php?article723>

Ceci pose un problème de responsabilité des enseignant·es qui pourraient potentiellement perdre le contact visuel avec certains élèves.

* « L'ouverture de certaines salles de classe sur des espaces communs ». Ceci pose un problème de gestion de classe, de confusion entre les espaces de travail et les espaces de circulation.

* des tables « en accès libre isolé (face à un mur vierge par exemple) », des « tabourets oscillants, ballons de gym, surface d'écriture murale » à l'intérieur des salles de classe, « Assises confortables (poufs, coussins, banquette) », « casques antibruit ». Cet ensemble de gadgets est éloigné des réalités de l'enseignement dans le second degré. Les AESH ne sont pas mentionné·es dans le document.

2. Une faible prise en compte de la santé et de l'accessibilité

*Pas de mention des registres de santé et de sécurité réglementaires. DUER/RGDI/SST/DTA

*Absence de rappel de la réglementation en vigueur, concernant les effets du bâti sur la santé des occupants

3. Une privatisation rampante des établissements scolaires

- Guide général lycée : « Favoriser le lien avec les structures associatives locales et le tissu économique ». Quels liens entre le tissu économique et les établissements ?

- Livret territoire « Les espaces des écoles, collèges ou lycées peuvent ainsi être mobilisés pour des cours à l'attention d'adultes. », « valoriser l'investissement public », « générer des échanges entre publics d'âges différents » Modalités de gestion des lieux scolaires et lien public privé ?

Concernant le premier degré, les préconisations sont souvent déconnectées de la réalité : il n'est pas rare, par exemple, de constater, dans ces fiches, que le fonctionnement de l'école inclue la présence d'agent.es administratifs ou d'accueil inexistants dans la réalité. Comme pour les bâtiments du second degré, certains espaces sont dédiés aux personnels des écoles et aux partenaires extérieurs. Cela pose la question politique de la destination des bâtiments scolaires publics mais aussi, dans le contexte lié au confort thermique et à l'environnement, de l'usage et du respect du bâti (fermeture des portes pour garder la chaleur, extinction des lumières, ...).

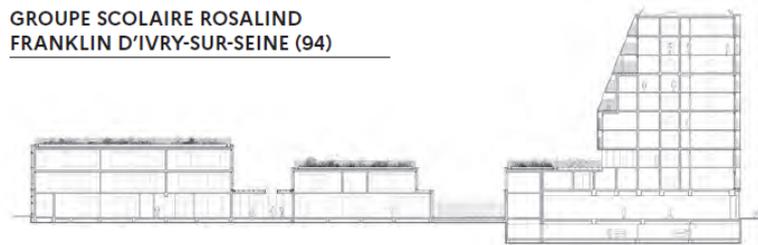
Exemple mal choisi ou cas d'école ? Le groupe scolaire Rosalind Franklin à Ivry-sur-Seine

Parmi les établissements cités dans les guides se trouve notamment l'école Rosalind Franklin (page 166 de la fiche écoles maternelles), exemple de conciliation entre "l'ouverture d'un établissement sur son territoire et sa sécurisation contre les intrusions".

■ Concilier l'ouverture de l'établissement sur son territoire et sa sécurisation contre les intrusions

L'un des enjeux importants de la sécurité d'une école ou d'un établissement scolaire consiste à protéger les usagers des **risques d'intrusion** de personnes, d'animaux ou encore de **jets d'objets**. Une analyse du contexte dans lequel s'insère l'équipement scolaire est à réaliser. Les **diagnostics de sécurité** aboutissent à des préconisations d'ordre technique et organisationnel. Les items liés à l'enceinte et à la façade permettent notamment de cibler des points importants pour une construction ou la rénovation (clôture homogène, espaces verts où l'on peut se dissimuler, éclairage, facilitateurs d'escalade en façade ...). Dans certaines circonstances, il est nécessaire de mener une **étude de sécurité publique**.

**GRUPE SCOLAIRE ROSALIND
FRANKLIN D'IVRY-SUR-SEINE (94)**



À DIRES D'EXPERTS...*

Pour sécuriser les bâtiments, il n'y a pas de solutions universelles. Il faut retenir les solutions les plus adaptées pour un lieu donné, à un temps donné.

Le CHSCTD 94 a visité cette école le 11 avril 2022 et a justement émis plusieurs préconisations concernant des problèmes de sécurité, ainsi qu'une alerte RDGI sur l'accès aux terrasses de l'établissement :

- Les élèves peuvent sortir de l'école en de nombreux points (des issues de secours non verrouillées et sans alarme).
- Des signes d'intrusion (accès pompiers et portes ouvertes) sont fréquemment observés à l'ouverture de l'école, après la nuit ou les weekends, notamment depuis l'accès terrasse qui jouxte la résidence étudiante.
- La végétalisation « préconisée par des experts en prévention situationnelle » ne s'est jamais développée, puisque le site est intégralement à l'ombre des tours qui l'entourent.

10. Pouvez-vous faire un point sur la mise en place des éco-délégués ?

Les éco-délégués sont un exemple de toutes les questions que pose le travail sur la transition écologique dans les établissements scolaires. Quel rôle ? Délégués des élèves en matière d'écologie ? Délégués de l'écologie auprès des élèves ? Quel cadre démocratique aux initiatives prises par les éco-délégués ? Sont-ils présents dans tous les établissements ? S'agit-il le plus souvent de greenwashing, d'écogestes sans lendemain ? de choix personnels en vue de valoriser son dossier scolaire ?

Un exemple parmi d'autres : certain.es éco-délégué.es ont pu proposer dans certains établissements d'organiser le recyclage des papiers. Malheureusement cette initiative qui a priori va dans le bon sens s'accompagne souvent, si l'on n'y prend pas garde, d'une surcharge de travail pour les agents d'entretien, souvent présents en nombre insuffisant. Cet exemple a le mérite d'inviter à penser la répartition de la pénibilité au sein de la communauté scolaire.

Les éco-délégués existent depuis longtemps dans l'enseignement agricole public qui a été pionnier en la matière. Au niveau de certains établissements, le principe même d'élire des éco-délégués est en train de se diluer dans des actions plus collectives et imprégnant plus généralement l'intégralité des usagers sur des actions plus larges que celles, parfois plus symboliques (faute de moyens) menées au préalable par quelques représentants. Mais les opérations plus "symboliques" ont leur intérêt : ex : collecte des papiers dans toutes les salles de classes avec contenants adaptés pour faciliter la manutention par les personnels d'entretien, opérations de pesage des déchets alimentaires qui ont abouti à la mise en œuvre d'une collecte quotidienne réalisée par une entreprise du secteur, avec à terme un projet de récupération et de recyclage de ces déchets alimentaires qui devrait être pris en charge par l'intercommunalité.

11. Pour vous, à quoi doit ressembler une « école du futur », plus particulièrement au regard des enjeux de transition écologique et de développement durable ?

En matière d'éducation, la FSU promeut la formation des élèves à une citoyenneté émancipatrice, assise sur la maîtrise de savoirs et l'affirmation d'un esprit critique qui permettent d'envisager des choix de société compatibles avec la transition écologique.

L'expression « école du futur » est aujourd'hui associée au projet de rénovation des écoles marseillaises qui est, pour la FSU, la plus mauvaise des voies pour entrer dans le sujet, par l'entrisme politique, économique et un assujettissement à des projets contractualisés. Un autre élément proposé par le ministère, la labellisation E3D, relève de l'affichage. L'implication des collectivités est inexistante et des passoires thermiques peuvent se voir promues. Le label est très large et dépasse la seule question de l'écologie, ce qui nuit à sa lisibilité.

L'« école du futur » ne doit en aucun cas être une école du tout numérique et de la dématérialisation qui sont de véritables impasses écologiques¹⁰. Elle devra au contraire s'appuyer sur des circuits courts pour permettre de fournir une alimentation de qualité qui limite au maximum les émissions de gaz à effet de serre. Elle valorisera ses déchets (papier, mais aussi alimentaires, car le tri est souvent de façade dans les établissements scolaires), tout en menant une réflexion sur le numérique (éviter le gaspillage et consulter la communauté éducative avant de livrer des équipements inutiles). Une enquête du CHSCT grand Est a révélé la surcharge de travail liée à ce choix et les investissements conséquents en infrastructure. La preuve du gain financier et écologique n'est pas faite. Par ailleurs, La proximité des établissements scolaires entre eux afin de réduire les transports et leur coût est souhaitable, les rencontres entre établissements (sport scolaire et autres) sont à maintenir.

¹⁰ <https://infos.ademe.fr/magazine-avril-2022/faits-et-chiffres/numerique-quel-impact-environnemental/>

Une école écologique doit répondre à un enjeu complexe et multiple : allier respect de l'environnement et santé de tous les agents, élèves et usagers, tout en respectant les conditions de travail et d'étude. Le bâti des établissements scolaires doit être un modèle de prévention et d'atténuation des effets du dérèglement climatique.

Annexe 1. Liste d'exemples de passoires thermiques

=> Établissements du second degré

- Collège Beltz de Sultz (68) : établissement vétuste de type passoire thermique dont la rénovation est sans cesse repoussée, des fenêtres sont tombées sur des personnels, le trop froid et le trop chaud sont une réalité. Pas de volets, que des rideaux, impossible de stopper le rayonnement solaire. Salles extrêmement bruyantes. Nous relevons la contradiction entre économies de chauffage et consignes d'aération fréquentes afin de réduire la teneur en CO₂. Les détecteurs CO₂ nécessaires à ce suivi sont souvent simplistes (vert-orange-rouge) et ne permettent pas d'enregistrer pour adapter le renouvellement d'air.

- LP Bel Air, Tinténac (35) : faute d'isolation satisfaisante des portes et fenêtres, une température de 11°C régulièrement atteinte dans plusieurs salles de classe.

=> Quelques exemples non-exhaustifs, tirés de l'enquête bâti scolaire menée en février 2023 par le SNES-FSU Créteil auprès des lycées de l'académie :

- Lycée Condorcet de Montreuil (93) : les bâtiments A, B, C et E sont vétustes. Les peintures sont délabrées. Les menuiseries extérieures n'ouvrent ou ne ferment plus. Certaines fenêtres à pivot du bâtiment C côté nord, sont dangereuses car leur système d'ouverture à crémaillère est défectueux et elles peuvent se refermer brutalement. Les rideaux sont souvent absents ou déchirés. Des toilettes dans le bâtiment E sont condamnées depuis un incendie il y a deux ans. Des odeurs d'égout remontent dans le bâtiment E et s'étendent souvent jusque dans le couloir central du bâtiment C. Ces bâtiments ne sont pas isolés, ni thermiquement, ni phoniquement. L'éclairage des couloirs souvent trop sombres, est aussi à revoir (bâtiments C et D).

Il très froid dans le bâtiment C (des températures autour de 12°C ont déjà été relevées lors de grand froid en salles des profs et des salles de classe du bâtiment C), mais aussi dans le bâtiment E et dans le A et B. Il manque des radiateurs, enlevés mais jamais remplacés dans certaines salles, y compris en salle des professeurs. A l'inverse il fait très chaud l'été dans les salles sud du bâtiment C. Les bâtiments A, B, C, E n'ont pas du tout d'isolation aux murs ni aux plafonds. Les fenêtres n'ont pas de vitrage isolant L'établissement est pourtant classé "écolycée"...

- Lycée Jean Moulin, Torcy (77) : droits de retrait les mercredi 11 et jeudi 12 janvier 2023 à la suite de la chute de plafonds pourtant neufs dans le lycée en rénovation. Fuites d'eau et des coupures de courant ; le 9 et le 10 février 2023 les enseignants continuent à alerter sur les coupures d'électricité ainsi que le manque de chauffage.

- Lycée Evariste Galois, Noisy le grand (93) : les enseignants nous signalent des infiltrations d'eau dans les salles du RDC. Au premier et deuxième étages des chutes de faux plafonds ont été également signalées. Les fenêtres côté rue sont nombreuses à ne pas fermer et certaines restent ouvertes en permanence. Le hall d'entrée et le CDI présentent des infiltrations d'eau par le toit. Les travaux de mises aux normes accessibilité depuis septembre sont fréquemment interrompus et ne sont pas achevés. Concernant le confort thermique, des problèmes d'isolation et de chaleur excessive l'été sont également évoqués.

- **Lycée La Fayette - Champagne-sur-Seine (77)** : mauvais état général. Problèmes d'isolation et de chauffage et aussi beaucoup de fuites d'eau et d'infiltrations. L'isolation thermique des bâtiments est mauvaise. Plusieurs ateliers descendent en dessous de 13°C en période froide.

- **Lycée Pierre Mendès France, Savigny-le-Temple (77)** : depuis sa construction, l'établissement est concerné par un défaut structurel thermique. Les couloirs du deuxième étage ne sont pas isolés, et en période de chauffe, nous observons un delta de 8 degrés entre les salles les couloirs, et des températures insuffisantes par grand froid comme à la mi-décembre (salles à 16°C et couloirs à 12°C).

- **Lycée Edouard Branly, Créteil (94)** : très mauvaise isolation au niveau des fenêtres ; certaines n'ouvrent ou ne ferment pas. Nombreux volets cassés. Quelques rideaux aussi. Manque de clefs pour les salles. Murs des salles creusés par les élèves. Peintures défraîchies. Chauffage non réglable. Quand le chauffage fonctionne, il faut ouvrir les fenêtres. Dans d'autres salles, il fait froid malgré un chauffage d'appoint.

Annexe 2. Dernières consignes ministérielles en cas de canicule.

Consignes à mettre en œuvre en lien avec les bâtiments :

- Identifier les locaux les plus exposés et adapter l'organisation et l'utilisation des espaces en fonction de l'exposition afin d'accueillir les élèves dans des espaces préservés de la chaleur (façades moins exposées ou protégées, espaces végétalisés et couverts, etc.).
- Maintenir les stores ou volets fermés lorsque la façade est ensoleillée.
- Limiter l'ouverture des fenêtres : le renouvellement de l'air peut être obtenu par une ouverture de courte durée (entre cinq et dix minutes).
- Permettre le rafraîchissement des pièces par l'ouverture des fenêtres la nuit lorsque cela est possible,
- En cas de ventilation mécanique, veiller au bon renouvellement de l'air et actionner le mode de surventilation nocturne.
- Si une salle est climatisée, l'utiliser comme salle refuge.

Consignes d'ordre général de gestion en période de vague de chaleur :

- Sensibiliser les parents à la nécessité d'adapter l'habillement des élèves, de prévoir des casquettes et des lunettes de soleil, et, si nécessaire, de mettre, avant l'école, de la crème solaire.
- Faire boire régulièrement les élèves et les inviter à mouiller leur peau.
- Réduire les activités physiques et supprimer les sorties aux heures les plus chaudes.
- Adapter l'alimentation en évitant les aliments trop gras ou trop sucrés afin de prévenir la déshydratation.

- Veiller aux conditions de stockage des aliments.
- Avoir une vigilance particulière envers les personnes et élèves connus comme porteurs de pathologies respiratoires ou en situation de handicap.
- En cas de prise de médicaments, vérifier les modalités de conservation et les effets secondaires en demandant un avis auprès des médecins et infirmiers de l'éducation nationale.

Il convient par ailleurs d'être attentif à tout signe de dégradation de la santé (grande faiblesse, grande fatigue, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, nausées, vomissements, crampes musculaires, etc.) et de sensibiliser les personnels au repérage des troubles pouvant survenir, ainsi qu'aux mesures de prévention et de signalement à mettre en œuvre.

Les comportements à adopter pourront faire l'objet d'un affichage, par exemple dans les salles de classe et dans la cantine, pour informer les personnels et les élèves.

En cas de sortie en plein air :

- Éviter les expositions prolongées au soleil (promenades, activités physiques et sportives, etc.).
- Veiller à ce que les élèves soient vêtus de façon adaptée (chapeau, vêtements amples, légers, de couleur claire, couvrant les parties exposées de la peau, etc.).
- Boire abondamment en évitant les boissons sucrées et en privilégiant l'eau non glacée.
- Manger en quantité suffisante en évitant les aliments trop gras ou trop sucrés.
- Utiliser abondamment de la crème solaire (indice de protection élevé).
- Lors de classes de découverte sous tentes, veiller à ce que celles-ci soient situées à l'ombre et que les élèves n'y séjournent pas lors de fortes chaleurs.
- Veiller à pouvoir emmener éventuellement un enfant dans un endroit frais.

Annexe 3 : Extrait des Orientations stratégiques ministérielles (OSM) 2023 du CHSCTMEN

Évaluation et prévention des risques bâtimentaires (locaux existants)

La crise sanitaire et les épisodes climatiques nécessitent de renforcer l'attention portée aux risques bâtimentaires, dans une optique de prévention des risques, d'amélioration des conditions de travail et de prise en compte des questions environnementales. Sur ce sujet, les chefs de service sont invités à porter la plus grande attention aux signalements inscrits sur les registres réglementaires, notamment ceux portant sur les ambiances thermiques de travail¹³ et la qualité de l'air intérieur, et de programmer des actions de prévention en lien avec les propriétaires des locaux, dont les collectivités territoriales. Par ailleurs, le travail sur l'évaluation des risques et la rédaction du DUERP comprendra une évaluation des risques liés au bâti.

Concernant les risques liés aux locaux scolaires, la cellule ministérielle en charge du bâti scolaire va diffuser des fiches thématiques portant sur les sujets suivants :

- Sécurité Incendie
- Qualité de l'air intérieur
- Amiante
- Radon
- Vétusté
- Sols et sous-sols pollués
- Capacités et effectifs
- Diagnostic de sécurité
- Plan particulier de mise en sûreté
- Restauration scolaire
- Accessibilité
- Ondes électromagnétiques

Par ailleurs, un applicatif destiné au suivi du parc existant, le carnet de bord numérique, est en cours de développement par la cellule ministérielle en charge du bâti scolaire. Cet outil va être testé auprès des directeurs d'école et des chefs d'établissement. Cette expérimentation s'appuiera sur les réseaux des conseillers de prévention, des inspecteurs santé et sécurité au travail et des référents « bâti scolaire », en lien avec les services académiques. Les résultats de cette expérimentation permettront d'apporter à l'outil, dans sa forme achevée, les inflexions nécessaires à son fonctionnement optimal.

Concernant les établissements du sport, une attention particulière sera portée au respect des obligations réglementaires concernant les locaux et équipements sportifs, notamment en matière de prévention du risque d'incendie et de panique et d'accessibilité des établissements sportifs 14.

Construction des nouveaux locaux

La construction de nouveaux locaux, qui fait partie des « projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail », nécessite une consultation du CSA.

Concernant les locaux scolaires, des guides « Bâtir l'école », réalisés par la cellule ministérielle en charge du bâti scolaire, sont mis en ligne sur le site « batiscolaire.education.gouv.fr ». Ces guides précisent notamment les modalités d'implication des personnels et plus généralement de l'ensemble de la communauté éducative. Ces guides seront complétés pour prendre en compte d'une part certains locaux comme les internats, les bureaux des services académiques, les lycées professionnels (avec 14 fiches espaces correspondant aux différentes familles de métiers) ou les équipements sportifs, d'autre part l'accueil des élèves en situation de handicap ou les spécificités des territoires ultramarins.